

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

BioSynErgy 76

LEXIQUE / GLOSSAIRE



LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CSR : Combustible Solide de Récupération

CSS : Commission de Suivi de Site

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DSP : Délégation de Service Public

DND : Déchets Non Dangereux (DND)

EnR&R : Énergie Renouvelable et de Récupération

GPMH : Grand Port Maritime du Havre

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

LTECV : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée le 17 août 2015

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PCI : pouvoir calorifique intérieur

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RCI : Réseau de Chauffage Industriel

RCU : Réseau de Chauffage Urbain

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

SSD : sortie de statut de déchets

ZIP : Zone Industriale Portuaire

GLOSSAIRE

ADEME : l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français. Il est placé sous la tutelle des Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de la Transition écologique et solidaire, de l'Enseignement supérieur. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

Biomasse : dans le domaine de l'énergie et dans le contexte du projet, la biomasse est la matière organique d'origine végétale utilisable comme source d'énergie.

Bois B : bois déchet non dangereux faiblement traités, qui rassemblent les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravats, bois en fin de vie, bois en mélange, *etc.*

Chaleur fatale : la chaleur fatale est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie et qui de ce fait n'est pas nécessairement récupérée.

Combustibles solides de récupération (CSR) : le combustible solide de récupération est un type de combustible préparé à partir de déchets non dangereux. Il est principalement constitué de déchets plastiques, textiles, cartons, *etc.* non valorisables.

DAE : déchets d'Activités Économiques. Déchets qui ne sont pas des déchets ménagers (gisements des entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services tertiaires, *etc.*).

Déchets encombrants : déchets des ménages qui, par leur volume ou leur poids, ne sont généralement pas collectés avec les ordures ménagères (gros cartons, *etc.*).

EnR&R : énergie renouvelable et de récupération, dont la filière biomasse énergie fait partie.